



CHEQUES CADEAUX A OFFRIR +30% OFFERT A THANN

Fêtez Noël avec les commerçants de Thann, du 1^{er} au 31 décembre 2022

CGV. Article 1 : Préambule

Pour fêter Noël les commerçants de Thann réunies sous le drapeau de l'ACTE soutenue par la CCI, la mairie de Thann, le Crédit Mutuel et Carrosserie Jean Thann, va déployer en cette période des fêtes de Noël la vente de chèques cadeaux aux clients. C'est une formidable occasion pour les consommateurs de participer au développement de l'économie locale, de promouvoir et dynamiser le commerce de centre-ville en termes de flux et de chiffres d'affaires.

l'ACTE s'engage à faire bénéficier aux clients des avantages **conséquents à hauteur de + 30% de ma somme achetée.**

Article 2 : Principe et fonctionnement

Le consommateur intéressé pourra donc acheter directement ces chèques cadeaux qui seront disponibles à la vente dans les magasins suivants.

- **Sur le site des commerçants** : en Pré commande : <https://commercesthann.fr/>
- **A Paris Parfums** : à la parfumerie – 68 rue de la Première Armée
- **A Lolita** : Modes femmes - 37 rue de la 1ere Armée

L'opération s'effectue comme suit : : pour l'achat de chaque chèque cadeaux du montant de 50€. **L'acte offre un chèque cadeau à offrir de 15€ en complément.** Le client pourra ainsi offrir 65 € comme il le souhaite.

Les chèques cadeaux à offrir sont à valables dans les commerces de centre-ville listés ci-joint. Chaque magasin est identifiable avec le calicot de l'Acte exposé en façade ou en vitrine. Une photo représentative se trouve sur le site des commerces de Thann.

Article 3 : Durée de validité et plafonds d'achats

Chaque client, individuellement avec son paiement personnalisé, ne pourra acheter

qu'un montant maximum de 1000€ de chèques en tout et pour tout.

L'opération comprend un maximum de 300 chèques cadeaux de 15€ à dépenser chez les commerçants. Au-delà de cette quantité ci-dessus, l'opération sera terminée et l'offre des + 30% offert aux clients est close.

Les chèques cadeaux doivent être utilisés pendant une période maximum de douze mois à partir de la date d'émission.